Des chiffres et leurs sources

**86.90F** Activités de santé humaine non classées ailleurs

Cette sous-classe comprend :

- les activités pour la santé humaine non répertoriées dans les classes précédentes, éventuellement

exercées hors d’un cadre réglementé :

• activités des praticiens exerçant dans les domaines de la psychothérapie et de la psychanalyse

• activités des psychologues à vocation thérapeutique

• activités des sophrologues à vocation thérapeutique

• activités des praticiens exerçant dans les domaines de l’acupuncture, de l’homéopathie, etc.

• activités des guérisseurs, rebouteux, etc.

Code NAF 86.90F : activités de santé humaine non classées ailleurs : acupuncture, homéopathie, psychothérapies, sophrologie.

32840 Entreprises

939 M€ CA HT

**Profession 311d** : Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)

Professionnels non docteurs en médecine chargés d'analyser les phénomènes de la vie affective, intellectuelle et comportementale des personnes. Ils peuvent être chargés de mettre en oeuvre des thérapies destinées à améliorer l'état psychologique de leurs patients.

Professions les plus typiques

Psychanalyste <non médecin>

Psychologue <santé, action sociale>

Psychologue clinicien

Psychothérapeute <non médecin>

Professions assimilées

Analyste psychothérapeute <non médecin>

Psychologue psychothérapeute

Professions exclues

Psychanalyste <médecin> ----> 311a

Psychologue <enseignement scolaire et professionnel> ---> 343a

Psychologue <entreprise> ---> 372c

Source : INSEE

Entreprises et bien être

Près d’un dirigeant de PME sur 5 (environ 30 000) redoute un décrochage professionnel de ses collaborateurs (source : sondage exclusif de l’Apave en mars 2014)

Pour faire face à ces risques potentiels, certaines entreprises souhaitent instaurer une culture de bien-être et prennent donc des initiatives pour limiter et contrôler le stress de leurs salariés.

Les Psychologues

Sondage :

<http://www.psychologies.com/Therapies/Toutes-les-therapies/Psychotherapies/Articles-et-Dossiers/Les-therapies-ca-marche/7Le-sondage-dans-son-integralite#7>

Les coachs

Selon les dernières études chiffrées de la SFCoach, les coachs en entreprise seraient près de 1 500 dont 450 environ accrédités par des organisations professionnelles référentes pour l’exercice du coaching professionnel, dont 250 par la SFCoach.

Moins de 400 d’entre eux exerceraient leur activité de manière régulière et pérenne, avec un CA variant de 50 000 à 200 000 euros annuel. Au total, l’activité génère 105 millions de CA en 2010.

*Source : SFCoach, dossier de presse 2010*

Aujourd’hui, on peut estimer que le marché compte environ 2 000 coachs, dont 500 accrédités par une fédération pour un CA de 75 millions euros (Source : Christian BAROU Président de la FFCPro.org- Juillet 2015).

Selon Thierry Gaches, Président de l’EMCC France (European Mentoring & Coaching Council), on compterait actuellement 4 600 coachs en France, dont plus de 1 600 inscrits dans des associations professionnelles. Toujours d’après lui, si le chiffre d’affaire moyen d’un praticien tourne autour des 40 000 € par an, avec, en moyenne, une douzaine de clients actifs, la plupart des coachs doivent développer des missions de formation ou de conseil pour s’en sortir économiquement.

- Naturopathie : le naturopathe est un “éducateur de santé” qui défend le capital santé de chacun à travers la gestion du stress, les conseils alimentaires et des activités physiques. Son action est complémentaire de la médecine conventionnelle. Ils sont environ 1500 à pratiquer en France après avoir suivi une formation universitaire (DU de naturopathie) (source : Association professionnelle française des naturopathes : OMNES).

Sophrologie :

Petite étude : <https://magic.piktochart.com/output/15182297-sophrologue-en-2016>

<https://www.chambre-syndicale-sophrologie.fr/la-sophrologie/les-francais-et-la-sophrologie/>

Cette discipline propose d’“atteindre un état modi é de conscience dans lequel la personne va pouvoir stimuler différentes capacités et ressources qu’elle ne soupçonne pas ou qu’elle exploite peu” (source : Fédération française de sophrologie). Plus de 3800 professionnels adhèrent à la Chambre syndicale de la sophrologie. Aucun diplôme n’est exigé pour s’installer, car le métier n’est pas règlementé, mais une formation est fortement conseillée.

Après avoir été transmise par les praticiens puis les écoles, aujourd’hui la sophrologie est un métier inscrit au RNCP, rappelle Claude Chatillon. Il correspond à une demande de plus en plus élevée en France et à une offre de sophrologues de plus en plus nombreuse. On estime aujourd’hui de 8 à 10000 le nombre de sophrologues installés en France.

Source : <http://academie-sophrologie.fr/3732-congres-international-de-sophrologie/>

Développements internationaux

Une table ronde rassemblant des sophrologues venus de Belgique, Suisse, Angleterre, Hongrie, Singapour et Guyane a révélé les premiers développements de la sophrologie hors de France, son pays d’origine, et annonce un mouvement d’exportation et d’adaptation de la méthode sophrologique hors d’Europe. Avec ses futurs développements, la diffusion de la méthode en anglais a notamment été évoquée.

EFT

Sur le site annuaire-therapeutes.com vous trouverez 1399 thérapeutes exerçant en tant que praticien EFT en France.

Naturopathie

Créée à la fin du 19ème siècle aux Etats-Unis (B. Lust 1896 et J. Scheel 1902) la profession est apparue après guerre en France. Elle n’a cessé de se développer depuis.

· Plus d’un siècle plus tard, on peut estimer à plus de 1.500 les professionnels (selon les différents registres et annuaires professionnels) en France.

· Les praticiens naturopathes s’installent pour près de 60% dans la première année qui suit leur formation, le plus souvent sur le mode libéral (auto entreprise, EIRL, couveuse d’activité, société de portage salarial…)

· Les autres réalisent leur installation à moyen terme (1 à 2 ans).

Souce : <http://www.fenahman.eu/artc/Debouches/77/fr/>

Les orthophonistes

Au 1er janvier 2016, le répertoire ADELI dénombre 24 466 orthophonistes en France (19 820 libéraux ou mixtes, 1 813 hospitaliers et 2 743 autres salariés). Dont 740 dans les DOM.

96,7 % sont des femmes.

En nombre, les orthophonistes représentent 4% de l’ensemble des professionnels de santé.

D’après les dernières données complètes disponibles de la DREES, au 1er janvier 2016, en France métropolitaine, 13 637 orthophonistes exerçaient en cabinet libéral individuel et 5 897 en cabinet de groupe, soit 80% des effectifs. Le mode d’exercice salarié est donc minoritaire et se répartit en secteur hospitalier public ou privé, centres de santé et établissements pour handicapés.

La croissance des effectifs est de l’ordre de 4% par an. L’âge moyen des professionnels est de 43,1 ans. La densité moyenne est de 36,9 orthophonistes pour 100 000 habitants.

Source : <http://www.fno.fr/lorthophonie/lorthophonie-et-les-orthophonistes/lorthophonie-en-chiffres/>

Diététiciens

Au 1er janvier 2013, la France comptait 8 525 diététiciens, soit 654 de plus que l’an passé. Parmi eux, 8 398 vivent en France métropolitaine, et, nouvelle donnée depuis deux ans, 127 exercent dans un département d’Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte). La profession s’agrandit donc et ce dynamisme se maintient depuis trois ans : la France métropolitaine a compté successivement 6 643, 7 168, puis 7 752 diététiciens. Au total, en trois ans, la profession a fait un bond de +26,4 % ; avec une hausse d’environ 8 % chaque année et une légère tendance à l’accélération (+7,9 % ; +8,15 % ; +8,3 % d’augmentation entre 2010 et 2011 ; 2011 et 2012 ; 2012 et 2013 respectivement).

Source : <http://www.edp-nutrition.fr/focus/conseils-pro/986-une-profession-en-pleine-expansion>